



Association des Travailleurs Maghrébins de France

جمعية العمال المغاربة بفرنسا

جمعية العمال المغاربة بفرنسا

10 rue Affre. 75018. Paris

Tél/Fax : 01 42 55 91 82

national@atmf.org / www.atmf.org

La SNCF s'obstine et fait appel : remobilisons les solidarités contre les discriminations !

La SNCF a fait appel ce 23 novembre 2015 du jugement qui l'a condamnée le 21 septembre 2015 en faveur des cheminots dits contractuels étrangers (voir notre communiqué « Victoire pour les cheminots marocains » du 21 septembre 2015), pour la plupart des Marocains. Dont acte.

Leur victoire en première instance a révélé le statut d'indigénat, le traitement d'infra-droit, les discriminations avérées qu'une des plus grandes entreprises françaises a pratiqué pendant plus de 40 ans.

Si les indemnités que la SNCF a été condamnée à payer sont bien en-deçà du préjudice que les cheminots étrangers ont subi, cette victoire est totale quant au recouvrement de la dignité de travailleur.

L'égalité entre cheminots français et immigrés est enfin obtenue au bout de presque 20 ans de combats. Une victoire aussi et surtout pour tous les discriminé-e-s quelque soit leur condition. Et qui ouvre de nouvelles voies pratiques, des formes de lutte exemplaires, des espoirs réalisables, des résistances solidaires, en France et au-delà.

Si la SNCF fait appel du jugement du 21 septembre 2015 alors qu'en termes financiers cela ne lui coûte même pas la moitié de la masse salariale qui est due aux cheminots étrangers, n'est-ce pas la volonté de contrer l'esprit de conquête des droits par la lutte déterminée et sa réappropriation par tous les discriminés qui motive, sur le fond et stratégiquement, la décision d'appel de la SNCF ?

Voici pourquoi nous appelons tous les cheminots, français et immigrés, à se mobiliser au niveau national et localement, autour de l'égalité des droits pour tous les cheminots. Nous appelons les associations issues de l'immigration et leurs partenaires à appuyer et à relayer l'implication des organisations syndicales ouvrières : Sud-rail, CGT, CFDT, FO et CFTC pour faire aboutir notre lutte commune contre toutes les formes de discrimination.

L'ATMF est résolument mobilisée avec son réseau, ses partenaires en France et dans les pays d'origine d'agir y compris par la constitution de partie civile, pour soutenir, médiatiser et accompagner la lutte des cheminots.

Nous appelons nos partenaires, individuels et collectifs dans les pays dont sont originaires les cheminots discriminés, à solliciter des juristes pour affirmer et défendre leur cause auprès de leurs familles restées au pays et auprès des médias locaux.

Enfin, nous appelons toutes les forces qui luttent pour le droit à l'égalité, en général, à dénoncer, devant leurs représentations officielles et par tous les moyens, le silence des Etats coresponsables des conventions bilatérales, écrites ou tacites, qui génèrent et/ou renforcent les discriminations et les inégalités contre l'immigration.

ATMF

Paris, le 26 novembre 2015